



DELIBÉRATION N°122/2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

OBJET :

FINANCES

Subvention pour l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux le 1^{er} décembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni,
sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 novembre 2022

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – M. Eric AGBESSI – Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA – M. Daniel BAPTISTE – M. Bruno DARCILLON – M. Nicolas BONJEAN – Mme VILLEDIEU.

Etaient représentés :

M. Jean-Louis ANTONY par Mme Laurence DUPONT
Mme Caroline POULET par M. Jean-Baptiste BLEHAUT
M. Alexis VALLENT par M. Laurent THEVENOT
Mme Colette DESJOURS par Mme Murielle VILLEDIEU
M. Joël DE AMORIM par M. Daniel BAPTISTE

Etait absente :

Mme Christiane ZELUS

Secrétaire de séance : Mme Aurélie FERNANDES

Afin de contribuer à répondre aux enjeux liés à la protection de l'environnement et à la préservation des ressources naturelles et, notamment de l'eau, la Commune de Volvic propose de participer au financement de l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie par les volvicois.

En effet, cette opération a pour but de promouvoir l'acquisition de récupérateurs d'eaux pluviales pour un usage extérieur (arrosage...), de soutenir les habitants de Volvic dans la gestion raisonnée de la ressource en eau et de les inciter à maîtriser l'utilisation qui en est faite.

Ainsi, le Conseil Municipal, Jean-Baptiste BLEHAUT entendu, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver qu'à compter du 1^{er} janvier 2023 la Commune de Volvic contribue au financement à hauteur de 50% maximum du coût TTC du prix d'achat d'un récupérateur d'eau de pluie de 150 litres minimum dans la limite de 100€ TTC, les 50% restant à la charge des particuliers ;
- D'approuver que cette aide financière :
 - concerne uniquement l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie destinés à un usage extérieur (arrosage de jardin, nettoyage d'outils...),

Accusé de réception en préfecture
063-216304709-20221201-122-2022-DE
Date de télétransmission : 09/12/2022
Date de réception préfecture : 09/12/2022

- concerne uniquement le matériel suivant : cuve et éventuellement un socle, un robinet et un kit de raccordement (sur la même facture),
 - soit réservée à une demande par foyer (nom et adresse identiques),
 - soit attribuée sous réserve de produire avec la demande d'aide financière les pièces justificatives suivantes : justificatif de domicile datant de moins de 3 mois, facture acquittée nominative (avec mention de l'adresse) postérieure au 31 décembre 2022 et précisant le descriptif du matériel et le nom et l'adresse du magasin, relevé d'identité bancaire, photo du récupérateur d'eau après installation,
 - soit versée via un mandat et dans les limites des crédits inscrits au budget ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ce projet seront prévus et inscrits au budget 2023 de la collectivité.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le :
Publié ou notifié
Le :
Le Maire,
Laurent THEVENOT

Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

Accusé de réception en préfecture
063-216304709-20221201-122-2022-DE
Date de télétransmission : 09/12/2022
Date de réception préfecture : 09/12/2022